

## Déclaration du gouvernement français sur le désarmement (25 janvier 1978)

**Légende:** Le 25 janvier 1978, le président de la République française, Valéry Giscard d'Estaing, expose les grandes lignes de la position française en matière de désarmement. Il déclare que le désarmement est l'affaire de tous, c'est-à-dire qu'il doit être réalisé avec le concours, sous le contrôle et au bénéfice de tous. La France propose d'agir au niveau mondial, ainsi qu'aux niveaux des régions non nucléaires et nucléaires. C'est dans cet esprit que, pour ces dernières, la France propose de réunir une conférence européenne du désarmement.

**Source:** Déclaration du gouvernement français sur le désarmement: 25 janvier 1978. Dans: Ministère des Affaires étrangères. Secrétariat général du gouvernement. La politique étrangère de la France: Textes et Documents, 1er trimestre 1978. Paris: La Documentation française, 1978. pp. 36-38.

**Copyright:** (c) La Documentation française / Textes et documents

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_du\\_gouvernement\\_francais\\_sur\\_le\\_desarmement\\_25\\_janvier\\_1978-fr-6dfd2165-88c1-468d-936d-aa2778fb68e0.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_du_gouvernement_francais_sur_le_desarmement_25_janvier_1978-fr-6dfd2165-88c1-468d-936d-aa2778fb68e0.html)



**Date de dernière mise à jour:** 13/10/2016

## Déclaration du gouvernement français sur le désarmement

25 janvier 1978

Après que le ministre des Affaires étrangères eut rendu compte de l'état des travaux en cours sur le désarmement, le Président de la République a exposé et fait approuver les grandes lignes de la position de la France.

Il a rappelé qu'à sa demande des travaux ont été entrepris sur ce sujet depuis l'été dernier et qu'il leur a été consacré à l'Elysée deux conseils restreints.

Il lui était apparu que sur ce sujet capital la France devait, pour faire honneur à ses traditions et à sa vocation, se mettre en mesure de définir pour elle-même et de proposer une politique cohérente et positive. C'est ce qui a été fait en matière de non-prolifération nucléaire. Les circonstances imposent maintenant d'étendre le champ de la réflexion à l'ensemble du problème du désarmement.

Force est de constater que les efforts tentés ces dernières années pour le résoudre avaient été aussi nombreux qu'ils s'étaient révélés vains. Jamais le monde n'a été plus armé, voire surarmé, qu'aujourd'hui. Ce qui a manqué à tant de tentatives bien intentionnées, c'est moins la sincérité que la lucidité. C'est pourquoi la France a été conduite à observer vis-à-vis de certaines d'entre elles une réserve que l'événement a justifiée.

Elle ne doit pas cependant s'arrêter à cette constatation négative, mais conclure que le moment est venu de rechercher une approche qui soit à la fois nouvelle et positive.

Cette approche ne réside pas dans des mesures unilatérales : ce n'est pas en renonçant à sa sécurité que la France améliorerait celle du monde. Elle ne consiste pas non plus à s'engager, à la suite des autres, sur des voies dont l'expérience a montré qu'elles mènent à des impasses.

Il s'agit, au contraire, de définir avec clarté l'objectif à atteindre, les obstacles à surmonter et les conditions concrètes de l'action à mener.

L'objectif ne saurait être l'utopie d'un monde entièrement désarmé. Les nations, les plus petites aussi bien que les plus grandes, ont, comme les individus, un « droit légitime à assurer leur sécurité ». Ce droit doit être reconnu et défini, mais ses limites précisées pour en éviter l'abus.

Les obstacles, ce sont, en effet, les excès auxquels ce droit donne lieu, qu'ils résultent d'un excès dans l'accumulation des armements ou d'un excès dans les disparités entre les arsenaux militaires d'Etats voisins. Ces facteurs d'instabilité engendrent la méfiance, la course aux armements et finalement le conflit. C'est sur eux que doit porter l'effort. Encore faut-il, pour les apprécier correctement, les replacer dans leur contexte géographique et stratégique.

Les conditions de l'action diffèrent profondément de ce qu'elles étaient il y a dix ou vingt ans. Le monde a cessé de se confondre avec les super-puissances ou même avec les blocs militaires constitués autour d'elles. A la fois plus vaste et plus divers, il a une dimension universelle et une dimension pluraliste. Il ne faut ignorer ni l'une ni l'autre. Le problème de l'arme nucléaire concerne l'humanité entière ; il ne se pose pas dans les mêmes termes dans les zones où l'arme nucléaire est un élément de l'équilibre général et dans les zones où son introduction constituerait un facteur dramatique de déséquilibre.

Les principes du désarmement sont partout les mêmes. Leur application pratique doit s'adapter à la diversité des situations concrètes.

**L'objectif ne saurait être l'utopie d'un monde entièrement désarmé**

**La France proposera  
une action  
à trois niveaux...**

Egalement soucieuse d'universalité et de pragmatisme, la France proposera de faire porter l'action à trois niveaux distincts, mais complémentaires.

— D'abord au niveau mondial :

**au niveau mondial...**

C'est celui où, par excellence, doit s'affirmer le fait que le désarmement est l'affaire de tous, c'est-à-dire qu'il doit se réaliser avec le concours, sous le contrôle et au bénéfice de tous.

**avec le concours  
de tous**

— Avec le concours de tous. Les Nations unies constituent le cadre naturel des débats de la communauté internationale sur les problèmes généraux du désarmement. La session spéciale du printemps prochain en fournira une occasion privilégiée. L'efficacité exige cependant de disposer d'un forum permanent, plus restreint mais également représentatif et rattaché aux Nations unies.

Il conviendrait de substituer à la Conférence du comité du désarmement siégeant actuellement à Genève un nouveau forum rénové dans sa composition et dans ses procédures.

La France fera des propositions dans ce sens.

**sous le contrôle  
de tous**

— Sous le contrôle de tous. Il n'y a pas de désarmement possible sans contrôle, ni de contrôle valable sans une supervision internationale. Les techniques spatiales offrent à cet égard des possibilités inconnues jusqu'ici. Encore faut-il les mettre à la disposition de la communauté internationale.

La France proposera à cette fin la création d'une Agence mondiale de satellites de contrôle.

**au bénéfice  
de tous**

— Au bénéfice de tous. C'est en faisant profiter l'humanité tout entière des économies réalisées grâce à lui que le désarmement prendra tout son sens et sera efficacement stimulé.

La France proposera dans ce but l'institution d'un Fonds spécial alimenté par la taxation du surarmement.

**au niveau des régions  
non nucléaires**

En second lieu, au niveau des régions non-nucléaires :

Le problème est ici double. Il faut faire en sorte que les zones actuellement non-nucléaires le demeurent et que ne s'y développe pas une course ruineuse et dangereuse aux armements conventionnels.

**empêcher  
la prolifération  
nucléaire**

— Empêcher la prolifération nucléaire. La responsabilité première en revient aux Etats de ces régions, mais ceux-ci ont le droit d'être assurés qu'en l'exerçant ils ne seront discriminés ni du point de vue de leur progrès, ni du point de vue de leur sécurité.

— Du point de vue de leur progrès. Cela suppose la mise en œuvre d'une politique de non-prolifération à la fois rigoureuse et ouverte : rigoureuse à l'égard du risque de dissémination de l'arme nucléaire, ouverte en ce qui concerne l'accès aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

La France continuera de s'y employer activement et d'en donner l'exemple.

— Du point de vue de leur sécurité. Cela implique que les puissances nucléaires militaires ne cherchent pas à tirer, vis-à-vis de celles qui ne le sont pas, un avantage politique ou militaire de leur situation.

La France adoptera, en conséquence, une attitude de principe positive à l'égard de la création de zones dénucléarisées sur des continents ou des parties substantielles de continent. Elle se déclare prête à examiner dans quelles conditions elle pourrait contracter à leur endroit des obligations précises.

**freiner la course  
aux armements  
conventionnels**

— Freiner la course aux armements conventionnels. La France souhaite qu'à l'initiative des Etats qui les composent, les moyens en soient recherchés pour chacune des grandes régions du monde.

Elle est prête, pour sa part, à y contribuer, pourvu que les Etats de la région considérée soient unanimes à le souhaiter et qu'aucune discrimination ne soit admise entre les fournisseurs.

**au niveau des régions  
nucléaires**

— Enfin, au niveau des régions nucléaires :

L'une de ces régions, celle qui s'étend de l'Atlantique à l'Oural, revêt pour la paix du monde et pour la sécurité de la France une importance exceptionnelle. Nulle part ailleurs il n'existe une pareille accumulation d'armes nucléaires et conventionnelles. Nulle part il n'est plus nécessaire de tirer les conséquences des principes d'une approche nouvelle du désarmement.

Dans les conditions qui y règnent, les facteurs d'instabilité ne résident pas dans l'arme nucléaire prise isolément, qui est devenue un élément de l'équilibre d'ensemble, mais dans les facteurs qui risquent de rompre cet équilibre, c'est-à-dire d'une part la surabondance quantitative et la course qualitative en matière nucléaire, et d'autre part l'évidente disparité des armements conventionnels.

**La surabondance  
quantitative  
et la course  
qualitative  
en matière nucléaire**

— La surabondance quantitative et la course qualitative en matière nucléaire. La France maintient sa force de dissuasion au niveau de crédibilité nécessaire à sa sécurité. En raison de l'accumulation de leurs moyens nucléaires, c'est aux Etats-Unis et à l'Union soviétique que revient à cet égard la responsabilité de faire progresser le désarmement par une réduction significative. La France juge leurs efforts actuels de façon favorable. Elle observe toutefois que le niveau auquel ils visent à stabiliser leurs arsenaux nucléaires leur permettrait encore de s'anéantir mutuellement plusieurs fois.

**La disparité  
des armements  
conventionnels**

— La disparité des armements conventionnels. Pour être efficace, l'action ne doit pas se limiter à la partie centrale de l'Europe, mais s'étendre à l'ensemble des potentiels en présence. Elle doit viser en priorité à promouvoir la confiance et à réduire les éléments les plus déstabilisants de la situation actuelle. A une telle action, il est naturel d'associer tous les Etats qui, en signant l'Acte final d'Helsinki, ont manifesté leur volonté de contribuer à la sécurité et à la coopération en Europe.

**La France proposera  
une conférence  
européenne  
du désarmement**

C'est dans cet esprit et sur ces objectifs que la France proposera, après avoir pris les contacts nécessaires, de réunir une conférence européenne du désarmement qui examinerait les problèmes du désarmement de l'Atlantique à l'Oural.

Le Président de la République a conclu en soulignant l'intérêt de disposer, en une matière aussi difficile, d'une doctrine cohérente et réaliste. Il a remercié à cette occasion ceux qui ont contribué à l'élaboration de cette approche française du désarmement. Il a invité les départements ministériels intéressés à poursuivre activement, en liaison avec M. Taittinger, la mise en forme des propositions annoncées, afin que la France soit en mesure d'apporter à la session spéciale des Nations unies une contribution positive.